

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Séance du 15 mars 2012

Membres élus présents ou représentés : Véronique Castellotti, Pierre Dubois, Hèlène Bertheleu, Francis Bourreau, Sandrine Dallet-Choisy, Sylvie Le Moël, Alexis Chommeloux, René Mokoukolo, Jérôme Guin, Benjamin Maino, Florent Bercher, Lolita Hubert, Marie-Christine Jossec, Carole Dervault, Mireille Motteau, Marie-Anne Boissière, Jean-Marie Ginesta.

Membres à titre consultatif : Arnaud Giacometti remplacé par Philip Whyte, Bernard Buron, Alain Gueiffier, Véronique Brechet, Bruno Boissavit, Sébastien Boyer, Lucie Fazilleau, Caroline Gonzalez, Joëlle Lardon, Benoit Wolf, Emmanuelle Fargues, Pascale Garcia, Alain Le Liboux, Nicole Faniën.

Correspondants pédagogiques : Xavier Aparicio, Pascal Chareille, Pierre Mouzet, Concetta Pennuto, Dominique Pierre, Pascal Ricaud.

Personnes excusées : Olivier Combacau, Bénédicte Delaunay, Carole Accolas, Christophe Hourieux, Hervé Marchais, Stéphanie Rolin.

1. Approbation du compte rendu du CEVU du 23 février 2012

Véronique Bréchet souligne une inversion entre le texte concernant deux Diplômes d'Université (DU).

Le compte rendu du CEVU est adopté à l'unanimité sous réserve de la correction à apporter.

2. Informations générales

Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES):

La délibération de la session CLES 2 du 16 janvier 2012 a eu lieu. Pour mémoire cette certification était réservée aux étudiants préparant un concours « métiers de l'enseignement ». Les conditions d'équivalence du CLES pour les concours de l'enseignement ayant évoluées, moins de candidats que prévus se sont présentés.

En anglais, 124 personnes étaient inscrites, 83 se sont présentées, 30 sont admises. En espagnol, 25 étudiants étaient inscrits, 19 présents et 5 admis. En allemand, on dénombrait 5 inscrits, 3 présents et un admis. Le taux de réussite sur l'ensemble est de 30,5%.

Une seconde session aura lieu le 30 mai et sera ouverte au même public, plus les étudiants de licence 3 intéressés. Un courrier à destination des enseignants de langue pour non spécialistes est en préparation pour leur demander de conseiller les étudiants à passer ou non la certification en fonction de leur niveau.

La certification sera proposée en anglais, et n'aura pas lieu en allemand car il y a très peu de candidats. En espagnol, il subsiste une difficulté car il faut pouvoir proposer des sujets pour avoir le droit d'en utiliser. En anglais, un sujet est lancé, ce qui nous donne le droit d'en acheter un, mais il faut aussi proposer un sujet en espagnol.

Un groupe de travail destiné à préparer un bilan du fonctionnement des Centre de Ressource en Langues et du CLES va être très prochainement organisé avec les composantes.

Groupe de travail sur les éléments pédagogiques (EP) d'ouvertures :

Une première réunion a eu lieu en février. Aux semestres 2, 4 et 6 ces unités prendront la forme d'un enseignement à choisir dans une liste proposée par l'université.

Aux semestres 3 et 5, les EP d'ouverture comprendront un choix plus restreint dans les domaines suivants : sport, langue vivante supplémentaire ou renforcée, engagement étudiant, compétences

numériques, élément pédagogique imposé dans le cadre d'un cursus ou d'un parcours spécifique (Relations Internationales, métiers de l'enseignement, etc.).

Contrat 2012-2017

La dernière licence pour laquelle nous attendions l'expertise a été acceptée par le ministère. Les arrêtés de licence, licence professionnelle et master sont prêts, ils seront officiellement annexés au contrat lors de sa signature.

3. Pédagogie

3.1 Modification des maquettes de licences-professionnelles

Lors du précédent CEVU nous avons refusé la licence professionnelle QSSI en raison d'un paragraphe relatif aux modalités de contrôle des connaissances figurant dans la fiche Répertoire Nationale de la Certification Professionnelle. Une discussion avec la responsable de la licence professionnelle est en cours sur l'interprétation de l'arrêté gérant les licences professionnelles.

3.2 Modification des maquettes de diplômes Licences, Master - rentrée 2012

Nadine Imbault explique que le travail a été beaucoup plus complexe à mener que prévu initialement, notamment car les dossiers sont arrivés tardivement, avec de multiples versions, parfois sans mise en lumière des modifications apportées.

Cependant, globalement, les modifications ne sont pas d'ampleur.

Nous avons examiné les dossiers un par un, sans pouvoir évaluer les coûts de formations. Ce travail doit être mené dans un second temps, composante par composante.

Il a été décidé en Comité de Pilotage Politique avec les Directeurs de composantes que le CEVU donnerait aujourd'hui un avis sur le dossier, sans examiner les coûts car ce travail sera effectué ensuite.

Le travail a été conduit en deux parties : le SEVE a étudié la régularité administrative de la maquette (nombre de coefficients, points ECTS, présence ou non des pré-requis comme prévu dans la lettre de cadrage).

Nadine Imbault a étudié de son côté l'articulation et les évolutions apportées depuis le vote il y a deux ans.

Le CEVU aujourd'hui ne précisera pas tous les points relevés par le SEVE, les demandes de correction « techniques » seront adressées directement aux composantes notamment pour qu'elles soient conformes à la lettre de cadrage.

Nadine Imbault demande au CEVU de déléguer à la commission permanente l'étude des versions qui nous parviendront après ce jour ou pour des versions non encore votées en conseil d'UFR.

Concernant les rubriques relatives au Plan licence, Nadine Imbault rappelle qu'elle a demandé que soit complétée une fiche par action « plan réussite en licence ». Nous n'avons reçu que très peu de fiches pour l'instant et nous en avons besoin pour étudier les mesures du plan licence proposées dans les nouvelles maquettes. Ces fiches sont absolument nécessaires pour la reconduite et le financement à venir.

En licence comme en master, Nadine Imbault reprend l'ensemble des questions soulevées à la lecture des maquettes, par domaine et par mention, par spécialités le cas échéant. La liste des remarques ou questions figure en annexe. Pour certains dossiers, les correspondants pédagogiques ou directeurs de composante ont pu apporter les réponses en séance. Cependant, une nouvelle version du dossier doit être adressée au SEVE.

En masters, sont rappelés les volumes horaires inscrits dans la lettre de cadrage écrite avec les directeurs de composantes :

Rappel des Volumes Horaires (VH) donnés dans la lettre de cadrage :

Domaine Sciences Technologie Santé et Droit Economie Gestion :

M1 : 450 à 500h

M2 Indifférencié (I) et Professionnel (P): 350 à 450 h

M2 Recherche (R): 150 à 200h

Domaine Arts Lettres et Langues et Sciences Humaines et Sociales :

M1 : 150 à 350h

M2 I et P : 150 à 300h

M2R : 150 à 200h

Ces VH ont été établis avec les directeurs de composantes au regard de ce qui existait dans les maquettes du contrat précédent.

Il est également indiqué qu'en master comme en licence les points ECTS attribués par unités d'enseignement sont au Minimum de 3 et que se sont obligatoirement des nombres entiers. De même la numérotation des semestres ne repart pas à 1 mais ils doivent s'étendre entre semestre 7 et semestre 10.

Enfin, Nadine Imbault souligne que les masters Métiers de l'Enseignement et de la Formation (MEF) répondent à un cadrage particulier et à des volumes horaires dérogatoires. Les modifications de ces masters ne seront pas étudiées aujourd'hui car elles doivent être examinées dans l'ensemble notamment avec le coordonnateur des MEF.

3.2 Calendrier universitaire 2012-2013

Il s'agit aujourd'hui d'examiner le calendrier dans une « version allégée » puisque la réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances en licence n'est pas achevée.

Il est rappelé que les périodes de pause doivent être les mêmes pour l'ensemble de l'établissement, notamment afin de garantir les activités communes et pour l'organisation pédagogique des diplômes organisés sur deux composantes.

Le calendrier est soumis au vote du conseil et il est adopté à l'unanimité.

3.3 Ouverture de mentions en apprentissage

Il est rappelé qu'au préalable à la présentation au CFA inter-universitaire (CFAIURC), les demandes doivent être soumises à l'avis du CEVU.

2013 UFR Droit, Economie et Sciences Sociales demandes d'ouvertures auprès du CFAIURC pour la rentrée

➤ Master Droit, économie et gestion

⊕ Mention « Développement des aptitudes managériales » pour la spécialité Management des équipes, santé et qualité de vie au travail

⊕ Mention « Economie » pour la spécialité Economiste d'Entreprise

IUT de Tours ouvertures à la rentrée 2012

➤ Licence professionnelle

⊕ Energies renouvelables et gestion de l'énergie électrique

IUT de Blois ouvertures à la rentrée 2012

➤ Licences professionnelles

⊕ Optométrie et basse vision

⊕ Qualité-Sécurité des systèmes d'informations

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

3.4 Fiche de procédure de mobilité entrante et sortante des étudiants étrangers

Cette fiche a été établie suite aux réunions d'un groupe de travail qui avait pour mission d'harmoniser la réglementation au sein de l'université pour les étudiants en mobilité.

Le document a été enrichi d'informations relatives à la réglementation afin de centraliser les informations sur le sujet.

Avec ce nouveau texte, il est proposé notamment d'encadrer les examens en rendant possible l'organisation d'une session d'examen à part avec l'usage d'un dictionnaire. Il est rappelé qu'en cas de chevauchement d'épreuves, une épreuve supplémentaire doit être organisée, ainsi qu'une session de rattrapage.

Il est demandé aux membres du CEVU d'examiner le document et de faire remonter leurs remarques avant les congés de printemps, date à laquelle le document sera envoyé aux personnes intéressées (équipes pédagogiques, secrétariats et scolarités...).

3.5 UFR Médecine

➤ Demande d'habilitation à délivrer les capacités en médecine

⊕ Création

- De Pratiques médico-judiciaires

Cette capacité est demandée pour la formation des médecins légistes en région Centre pour activer les réseaux cliniques (UMJ) et thanalogiques (IML) prévus par la réforme du 27 décembre 2010 (circulaire interministérielle). Le CHU de Tours est centre-pivot pour la région Centre et en collaboration avec les universités d'Amiens, Angers, Lille, Nantes, Poitiers, Rennes, Rouen.

La capacité d'accueil est 2 à 3 étudiants par année et par université.

Les enseignements sont répartis en 7 modules sur les deux années.

Le CEVU adopte à l'unanimité la proposition.

- ✦ Renouveau
- Angiologie
Cette capacité existe depuis 1990. Cette formation interrégionale regroupe six universités : Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours.
Le nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire reste de 12 par an pour l'interrégion soit 2 étudiants par an et par université.
L'enseignement théorique consiste en 5 séminaires de 12h sur 2 ans soit 120heures (avant entre 100 et 120h) et 40h d'enseignement intégré au stage.
- De Gérontologie
Deux nouvelles universités de Bretagne, Brest et Rennes rejoignent celles d'Angers, Nantes, Poitiers et Tours.
La capacité d'accueil est de 20 candidats/an/université.
- De Médecine et Biologie du Sport
La capacité d'accueil ne peut dépasser 10 candidats/an/université soit 40 candidats (au lieu de 60 précédemment) par année pour les quatre universités (Angers, Limoges, Poitiers et Tours).
- En Médecine tropicale
Le renouvellement de l'habilitation de cette capacité est présenté pour l'ensemble des universités (Angers, Bretagne Occidentale, Nantes, Rennes 1 et Tours).
Le nombre de candidats admis à s'inscrire en première année est limité à 30. En deuxième année l'accueil devra rester limité à 5/an/université.

Toutes ces capacités reçoivent un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

- Demande de modifications de diplômes d'université ou inter-universitaire (DU-DIU)
 - ✦ DIU Investigateur en recherche biomédicale avec les universités de Limoges, Poitiers, Rouen
Il n'y a pas de changement majeur dans le dossier.
Seuls les droits d'inscription sont modifiés : 600€ en Formation initiale (FI), 1090€ en Formation Continue (FC) financée, 820€ en FC non financée plus les droits d'inscription en vigueur dans l'établissement (au lieu de 600€ de droits spécifiques pour les docteurs en médecine et 400€ pour les internes).
 - ✦ DIU Santé au travail avec les universités d'Angers, Bretagne Occidentale, Nantes, Poitiers, Rennes1,
La parution des décrets relatifs au développement professionnel continu des professionnels de santé va modifier l'offre de formation dans le domaine de la santé au travail. Les responsables pédagogiques du DIUST du Grand Ouest diminuent la durée donc le montant de la formation afin que celle-ci demeure toujours attractive sur le marché de la formation.
Les droits d'inscription et les frais de formation sont 3 315€ en FC (financement entreprise ou prise en charge OPCA) de 1 657.50€ en FC pour les personnes prenant en charge leur formation et les droits de bas en vigueur dans l'établissement au lieu de (coût de la formation 4450€ et 2225€ en tarif réduit + les droits de bas en vigueur).
La durée totale de la formation est de 150h et un stage de 3 mois.
Les modalités de contrôle des connaissances requièrent des devoirs d'application à trois modules et un mémoire.
 - ✦ DU Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante
Ce diplôme est d'un niveau d'entrée en 1^{er} cycle pour un public concerné en FI et FC.
L'objectif est d'apprendre une démarche de réflexion de délibération éthique et de contribuer à la constitution d'un espace de réflexion éthique.
L'accent est mis sur l'acquisition d'une compétence délibérative davantage que sur des contenus de connaissances théoriques.
La capacité d'accueil est de 24 étudiants.
La durée totale de la formation est de 27h CM, 66h TD et la production d'un mémoire.

Ces DU et DIU reçoivent un avis favorable à l'unanimité des membres du CEVU.

- Modifications concernant toutes les filières
Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

3.7 Métiers de l'enseignement

- Capacité d'accueil pour le Master MEEFA EPE

Sites	Capacités d'accueil en MASTER 1 ^{ère} année	Capacités d'accueil en MASTER 2 ^{ème} année	Total
Blois	90	90	180
Bourges	90	90	180
Chartres	90	90	180
Châteauroux	90	90	180
Orléans	120	120	240
Tours - Fondettes	120	120	240
total	600	600	1200

- Capacité d'accueil pour le Master MEEFA ADO

Tours - Fondettes	30	30	60
-------------------	----	----	----

Les préinscriptions pour 2012/2013 se dérouleront du lundi 2 avril 13heures au vendredi 8 juin 2012 17 heures.

Les autorisations d'inscription et d'affectation sont prévues pour chacune des listes à partir du 18 juin 2012 pour le Master 1^{ère} année et à partir du 1^{er} juillet 2012 pour le Master 2^{ème} année.

Les préinscriptions tardives seront acceptées dans la limite des capacités d'accueil des centres de formation. Une commission de transfert entre sites se tiendra début septembre.

4. Conventions

4.1 UFR Arts et Sciences Humaines

- Convention avec le Fonds régional d'art contemporain de Poitou-Charentes (FRAC Poitou-Charentes), la Ville de Tours (Musée des Beaux Arts) dans le cadre du cursus universitaire d'histoire de l'art et l'Université François-Rabelais de Tours

Le Fonds régional d'art contemporain du Poitou-Charentes sollicité par l'Université et la Ville de Tours a proposé de s'inscrire dans ce projet pédagogique pour 2012/2013 et les années suivantes.

Les œuvres sur lesquelles travailleront les étudiants seront empruntées aux collections du FRAC Poitou-Charentes.

Le commissariat de l'exposition est assuré par les étudiants de l'université en lien avec leurs enseignants et en accord avec la direction du Musée des Beaux Arts de Tours et le Directeur du FRAC Poitou-Charentes.

La convention est adoptée à l'unanimité des membres du CEVU.

4.2 UFR Sciences et Techniques

- Convention avec l'EPLFPA nommé LEGTA Le Chesnoy-les Barres (Loiret) relative à la licence professionnelle « Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau » ; licence professionnelle qui vient d'être habilitée.

Le but de cette convention est de fixer les conditions de partenariat entre les deux établissements.

Le recrutement est réalisé par un jury d'admission présidé par un enseignant chercheur titulaire de l'université. Le LEGTA Le Chesnoy désignera un représentant professionnel et un enseignant pour participer à ce jury.

La formation est pilotée par un groupe regroupant enseignants et professionnels de la licence professionnelle.

Un conseil de perfectionnement sera mis en place et regroupera : le directeur de l'UFR et celui de l'EPLFPA ou leurs représentants, 2 enseignants chercheurs, 2 enseignants du LEGTA, 2 professionnels intervenants, 1 professionnel extérieur à la formation, 2 anciens étudiants.

La convention est adoptée à l'unanimité des membres du CEVU.

4.4 Relations Internationales

➤ Convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme Master Lauera magistrale avec l'Università degli Studi di Perugia, Italie

Les étudiants qui participent au programme jouissent des avantages liés aux institutions dans lesquelles ils effectuent leur cursus, de même qu'ils sont sujets aux règles en vigueur dans celles-ci.

Les étudiants s'inscrivent uniquement dans leur université d'origine, où ils doivent s'acquitter des droits d'inscription. Cette inscription leur donne droit aux mêmes services que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de séjour dans l'université partenaire prévue par la maquette (restaurant universitaire, logements, informations, programmes culturels,..). Ils sont soumis aux règles en vigueur dans l'université qui les accueille.

A la fin de la première année, les étudiants soutiennent un dossier, sur un sujet choisi en accord avec leur directeur de recherche, dans leur université d'origine.

Les étudiants n'ayant pas obtenu l'intégralité des crédits prévus pour la validation de l'année de M1, capitalisent les points ECTS obtenus et valident dans l'université partenaire les crédits manquant.

Les deux parties sollicitent un soutien financier de la part de l'Université franco-italienne (UFI/UIF) de Grenoble/Turin, pour ce qui concerne les frais de fonctionnement du double diplôme, et l'aide à la mobilité des étudiants.

La durée de validité de cette convention est de cinq ans.

Véronique Castellotti s'interroge sur le niveau de langue exigé, c'est à dire un B1, ce qui semble assez peu pour mener un travail de recherche académique en lettres. Il a été répondu que le mémoire pouvait s'effectuer en italien pour les italiens.

Nadine Imbault souligne le problème induit par le faible nombre d'étudiants retenus dans ce projet, 10. Les règles d'ouverture de l'établissement ne sont pas si faibles.

Il est demandé en fin d'année, que les enseignants fassent un bilan commun, il est proposé que celui-ci prenne la forme d'un conseil de perfectionnement.

Nadine Imbault propose de voter le projet à condition que soient incluses les deux modifications demandées : c'est à dire instituer un conseil de perfectionnement et ne pas limiter les effectifs étudiants à 10 maximum. La proposition de la vice-présidente est acceptée à l'unanimité des membres du CEVU.

Les conventions ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Nadine Imbault lève la séance.

Nadine Imbault remercie les membres du Conseil pour la qualité des débats, la participation et l'implication de chacun tout au long des quatre années de collaboration commune.